

MAINTENANCE ET CONDUITE DES SOUS-STATIONS VAPEUR : 2ÈME NIVEAU	CHAUF-43	STAGE HABILITANT
<p>OBJECTIFS : À l'issue de cette action de formation, le participant aura consolidé les connaissances du 1er niveau. Il sera capable : - de conduire l'installation et d'optimiser les paramètres de fonctionnement, - de détecter les anomalies et d'apporter des corrections, - de prévenir les risques liés à l'utilisation des sous-stations vapeur.</p>		
<p>PERSONNES CONCERNÉES : Agents techniques, agents de maintenance ayant l'expérience de l'exploitation et de la conduite de sous-stations vapeur raccordées au réseau de chaleur CPCU.</p> <p>PRÉ-REQUIS : Avoir des connaissances équivalentes au stage CHAUF-42 (test obligatoire, disponible en entreprise).</p> <p>MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES : Apports théoriques (40% du temps). Apports pratiques (60% du temps) : mises en situation réelle sur plate-forme pédagogique (composants de marque BAELZ, CÉTETHERM, SPIRAX, etc.).</p> <p>MATÉRIEL NÉCESSAIRE : - Fournitures de bureau, - Une calculatrice, - Equipements de protection individuelle (gants à manchettes, chaussures de sécurité, bleu de travail ou cote).</p>	<p>DATES 2010 : Les 20 et 21 septembre</p> <p>COÛT (H.T.) : 640 € Repas offert Possibilité de financement AREF Ile de France Paris Petite Couronne et AREF Ile de France Grande Couronne</p> <p>DURÉE : 2 jours - 14 heures (8h30-17h00)</p> <p>LIEU : SAINT OUEN (93)</p>	<p>> VOIR AUSSI... L'offre "Devenir expert en chauffage".</p> <p>> LE + S'inscrire dans une démarche de développement durable dans le cadre du Grenelle 2. Obtenir un avis d'habilitation. Renouvellement obligatoire tous les 3 ans.</p> <p>> NOTA Stage organisé en partenariat avec la CPCU, pour les entreprises labellisées "Vapeur maîtrisée, service, installation ou efficacité énergétique". DIF possible.</p> <p>> VOTRE CONTACT Brigitte PALLU 01 40 55 14 28 bpallu@afortech.com</p>
<p>CONTENU :</p> <p>RAPPELS DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA VAPEUR ET DES CONDENSATS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la relation débit, la puissance, l'enthalpie / les notions de traitement d'eau (pH, conductivité). <p>ÉTUDE APPROFONDIE ET RÉGLAGE D'UN POSTE CLASSIQUE ET DE "NOUVELLE GÉNÉRATION" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un détenteur vapeur / d'un déverseur / d'une vanne de régulation des condensats. <p>LES PURGEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'étude du fonctionnement des purgeurs / le contrôle et le réglage d'un purgeur thermostatique. <p>DANGERS ET SÉCURITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la consignation pour intervention ou travaux / la visite et la requalification périodiques, • le contrôle des asservissements / la conformité du local technique et l'utilisation des EPI. <p>RÉGULATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'étude des asservissements du côté vapeur et condensats / le réglage de la puissance d'un poste / le paramétrage d'un régulateur. <p>SAVOIR ESTIMER LA CONSOMMATION DE VAPEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'aide de relevés / de calculs. <p>DÉPANNAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le cas de dysfonctionnement et la méthode de dépannage / le fonctionnement des pompes. <p>PRÉVENTION DES RISQUES ET PRÉPARATION À L'HABILITATION DE NIVEAU 1 ET 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les principaux textes réglementaires relatifs à la protection des travailleurs / un rappel des notions de bases en physique et principes de production (transport et utilisation de la vapeur), • la protection contre les risques dus aux pressions mises en jeu / aux surpressions (coup de bélier, chocs thermiques, déplacements), • les procédures de sécurité à respecter lors des travaux / d'opérations de consignation et de condamnation, • les matériels de protections individuelles et la conduite à tenir devant un accidenté. 		
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une évaluation des acquis en fin de formation à l'aide d'un questionnaire théorique et d'une mise en situation pratique. • selon les résultats obtenus, un avis d'habilitation sera remis à l'employeur. 		